

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 26 MAI 2007**

« Hôtel Mercure », 140 rue du Port, 34280 La Grande Motte

L'an deux mille sept, le 26 mai à 13 heures 30, les actionnaires de la société AaDENA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à 34280 La Grande Motte, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Jean-Pierre BLOUD préside la séance

Madame Sandra MARVIN et Monsieur George JANSSEN sont appelés comme scrutateurs.

Madame Florence COLLIN, assistante de direction, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que 31 actionnaires sont présents ou représentés, sur les 31 que compte la société AaDENA. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 13 H 45.

Sont absents et représentés :

- Monsieur Alain ARBOGAST sera représenté par Geoffroy BOGUET
- Monsieur Grégory BORTOLOTTI sera représenté par Frédéric MARVIN
- Monsieur Sébastien BLERVAQUE sera représenté par Jean-Pierre BLOUD
- Monsieur Jean-Louis CAPOU sera représenté par Geoffroy BOGUET
- Monsieur Nicolas CAROFF sera représenté par Stéphane GUEZOU
- Monsieur Laurent CHARDRON sera représenté par Stéphane GUEZOU
- Monsieur René de CORDON sera représenté par Emile QUENEUTTE
- Monsieur Jean-Philippe DANIEL sera représenté par José DUCOURTIL
- Madame Marie MARTIN sera représenté par Michel JANUSZEWICZ
- Monsieur Frédéric MANUEL sera représenté par Francis LELY
- Monsieur Dominique NEVEU sera représenté par Jean-Pierre BLOUD
- Monsieur Ezio RACCA sera représenté par José DUCOURTIL

*Certifié conforme
à l'original*


Le Président déclare que le Commissaire aux Comptes de la Société a été régulièrement convoqué. La société FNP COMMISSAIRE ASSOCIES représentée par Madame Martine Singer, Commissaire aux Comptes titulaire, est présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;



Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

- Affectation des résultats ;
- Approbation de la nouvelle grille de cotisations applicable en 2007 ;
- Présentation du budget 2007 ;
- Projet d'accord avec le GIE Alizé et les membres du GIE ;
- Constatation de la fin de mandat d'administrateur de M Patric BALDY et M Michel JANUSZEWICZ ;
- Acceptation de la démission des administrateurs : MM Jean-Pierre BLOUD, Claude CAMPAN, Pierre PASQUIER et Emile QUENEUTTE ;
- Nomination de 7 administrateurs maximum parmi les candidatures suivantes : Mme Sandra MARVIN, Messieurs Patric BALDY, Jean-Pierre BLOUD, Claude CAMPAN, Didier DEVOS, José DUCOURTIL, Michel JANUSZEWICZ, Emile QUENEUTTE ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

- 1) Le Président annonce le résultat financier de l'année 2006 pour la Coopérative Aadéna s'élevant à + 9 629.56 €.

Monsieur Jean-Pierre BLOUD et Monsieur Emile QUENEUTTE commentent les comptes établis par le Cabinet comptable CROCE :

- activité globale
- marge globale
- charges de fonctionnement
- charges de personnel
- produits d'exploitation
- résultat d'exploitation
- résultat de l'exercice
- synthèse de l'activité

Le Président annonce que la situation est maintenant saine. Il est proposé d'affecter le résultat au report à nouveau pour consolider les fonds propres. Il est également proposé de baisser le taux des cotisations 2007.

Le Président informe l'assemblée que les comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes.

- 2) Examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions.

Le Président fait la lecture du compte-rendu du rapport spécial.

Ensuite, le Président donne lecture du texte des résolutions, puis déclare la discussion ouverte. Après délibérations, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :



Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport du commissaire aux comptes,

Approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 9 629.56 euro, de la manière suivante :

- Report à nouveau : 9 629.56 €

Total.....

9 629.56 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur PATRIC BALDY, administrateur, telles qu'elles résultent du rapport spécial de l'exercice clos au 31/12/06 du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la nouvelle grille de cotisations applicable en 2007 après avoir entendu les explications du Conseil d'Administration. Les explications relatives à cette résolution ont été apportées dans le lien AaDENA du mois de février/mars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend connaissance des prévisions de recettes de la coopérative AaDENA et en prend acte. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration du 19 avril 2007. Les explications relatives à cette résolution ont été apportées dans le lien AaDENA du mois de février/mars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

SIXIEME RESOLUTION (*)

L'assemblée générale après avoir entendu les explications du conseil d'administration sur les rapprochements éventuels avec le GIE Alizé approuve les démarches entreprises et encourage le conseil d'administration à poursuivre ce partenariat.

En conséquence il est proposé aux membres du GIE d'adhérer individuellement dans les conditions suivantes :

- a) Acquisition, lors de l'adhésion, de 36 parts au nominal de 25 € de la Coopérative. Ce capital est récupérable en cas de départ, quelle qu'en soit la cause.
- b) Appel, en complément du capital social, lors de l'adhésion, d'un droit d'entrée s'élevant à 2.700 € (montant statutaire et unique) avec versement immédiat d'un acompte de 100 €. Versement des 2.600 € restants, mensuellement, pendant 26 mois, à raison de 100 € par mois.
- c) Versement des cotisations annuelles: selon la grille de calcul AaDENA, dont une cotisation fixe de 2.400 €/an.
- d) Remise de 10% sur la totalité des cotisations annuelles aux adhérents utilisant la marque Alizé (la Coopérative n'a pas de frais de communication sur la marque). Cette remise sera annulée si l'adhérent Alizé devient AaDENA.

Il est procédé au vote :

- 2 voix CONTRE : MM. LELY et MANUEL. M. LELY explique qu'il refuse le côté global
- 29 voix POUR

Cette résolution est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la fin de mandats des membres du conseil d'administration de :

- M Patric BALDY
- M Michel JANUSZEWICZ.

Et prend acte de la démission en tant que membres du conseil d'administration de :

- M Jean-Pierre BLOUD
- M Claude CAMPAN
- M Pierre PASQUIER ne se représente pas
- M Emile QUENEUTTE.

L'assemblée Générale décide de procéder à l'élection du nouveau Conseil d'Administration

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme à bulletin secret, 7 administrateurs maximum, parmi les candidatures suivantes :

- M Patric BALDY
- M Jean-Pierre BLOUD
- M Claude CAMPAN
- M Didier DEVOS
- M José DUCOURTIL
- M Michel JANUSZEWICZ
- Mme Sandra MARVIN
- M Emile QUENEUTTE.

(*) Le texte des résolutions initial a été amendé pour plus de clarté.

AD

Société anonyme coopérative de commerçants détaillants à capital variable

18, rue Chaptal – 34000 MONTPELLIER

Tél. 04 67 41 90 12 - Fax 04 67 41 95 63

Siret 449 655 489 00010 – Code APE 748 K

E-mail : aadena.france@aadena.fr

GT
4/5
SR-B

Groupement National de cabinets indépendants spécialisés dans les diagnostics immobiliers

Après le dépouillement des votes, Madame Martine SINGER, Commissaire aux Comptes, donne lecture des résultats :

- Sandra MARVIN : 30 voix POUR, 1 voix CONTRE... **ELUE**
- Patric BALDY : 25 voix POUR, 6 voix CONTRE... **ELU**
- Jean-Pierre BLOUD : 27 voix POUR, 4 voix CONTRE... **ELU**
- Claude CAMPAN : 27 voix POUR, 4 voix CONTRE... **ELU**
- Didier DEVOS : 28 voix POUR, 3 voix CONTRE... **ELU**
- José DUCOURTIL : 30 voix POUR, 1 voix CONTRE... **ELU**
- Michel JANU : 4 voix POUR, 27 voix CONTRE
- Emile QUENEUTTE : 29 voix POUR, 2 voix CONTRE... **ELU**

Certifié conforme à l'original

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après plusieurs échanges de vues, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15 h.30.

Le Commissaire aux Comptes déclare qu'il n'y a plus de président et qu'il convient de réunir les nouveaux membres du Conseil d'Administration afin d'élire un président.

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration décident de se réunir ce jour à 16 H.

LE PRESIDENT

Jean-Pierre BLOUD

LES SCRUTATEURS

Sandra MARVIN

LE SECRETAIRE

Florence COLLIN

*Lu et approuvé
Bon pour acceptation
du poste d'administrateur*

*Lu et approuvé
Bon pour acceptation
du poste d'administrateur*

*Lu et approuvé. Bon
pour acceptation du
poste d'administrateur*

*Lu et approuvé
Bon pour acceptation
du poste d'administrateur*

*Lu et approuvé
Bon pour acceptation
du poste d'administrateur*

*Lu et approuvé. Bon
pour acceptation du poste
d'administrateur*

*Lu et approuvé. Bon pour
acceptation du poste de
Président*

Société anonyme coopérative de commerçants détaillants à capital variable

18, rue Chaptal - 34000 MONTPELLIER

Tél. 04 67 41 90 12 - Fax 04 67 41 95 63

Siret 449 655 489 00010 - Code APE 748 K

E-mail : aadena.france@aadena.fr